



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 58116

Texte de la question

M Michel Noir appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les conséquences sociales et humaines du projet de restructuration « Armée 2000 ». Quelles mesures d'accompagnement le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour faciliter l'intégration dans le civil des personnels concernés ? Quelles dispositions financières, le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour gérer dignement ces suppressions et éviter des drames humains ? Il lui demande de bien vouloir lui faire le point sur toutes ces questions qui inquiètent de nombreuses familles de militaires.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o Pour ce qui concerne les personnels militaires, la réduction des effectifs qui résultera de la reorganisation des forces pour rationaliser l'outil de défense et dégager d'indispensables économies de fonctionnement n'est pas susceptible de compromettre les perspectives de carrière des officiers, sous-officiers et militaires du rang sous contrat. Cette réduction pourra en effet être absorbée par un ajustement des recrutements, par la prise en compte des non-renouvellements des contrats habituels, dont la majorité intervient du fait des intérêts et des départs volontaires des militaires de carrière. Le dispositif actuel de réinsertion professionnelle dans la vie civile des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat permet de faciliter leur reclassement dans des emplois publics ou privés. Il est, par ailleurs, précisé que les réductions des effectifs envisagées ne peuvent en aucun cas provoquer le départ de militaires de carrière qui ne le souhaiteraient pas. En effet, le statut de ces personnels leur garantit de pouvoir servir jusqu'à la limite d'âge de leur grade. 2o Pour ce qui concerne les personnels civils de la défense, le ministère de la défense proposera à la négociation avec les organisations syndicales les termes d'un protocole d'accord détaillant une série de mesures d'accompagnement social des restructurations. À cette fin, seront négociées des mesures d'aide à la formation et à la mobilité. Dans cette perspective, le ministre de la défense a engagé la concertation en recevant les dirigeants des organisations syndicales confédérales. Le ministre de la défense est particulièrement attentif à la dimension sociale de ces restructurations et s'attache à tout mettre en œuvre pour que ces opérations difficiles soient conduites avec l'humanité nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Noir Michel](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58116

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2274